

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

POINTS FORTS

Après la prise effective de la compétence scolaire en septembre 2021, ce budget annexe TRANSPORT 2022 marque le premier budget qui agglomère notre service historique HERIVA TAD et les transports scolaires.

Ce budget intègre à ce titre toutes les écritures liées au transfert du service par la Région, en dépenses et en recettes.

Le versement mobilité est affecté intégralement à ce budget annexe qui dégage pour 2022 des excédents (issus de l'excédent reporté 2021) qui permettront d'accompagner les études réalisées à l'échelle du pôle métropolitain et du syndicat mixte des transports Nord Franche Comté (enquête ménage déplacement et étude pour une Autorité Organisatrice des Mobilités unique).

Des études pour la réalisation d'aires de covoiturage conformément au plan d'action du PACT 2 seront menées cette année pour des réalisations projetées en 2023.

Sera conduite sur cet exercice budgétaire la réflexion d'intégrer ou non les projets de pistes cyclables dans ce budget annexe.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 614 234,30 €

En dépenses

- Le Chapitre 011 *charges à caractère général* s'élève à 1 501 415,82 €.

Il comprend pour la première fois l'ensemble des prestations liées aux transports scolaires (735 000 €), au TAD (165 000 €), au remboursement de la ville d'Héricourt pour les transports délégués (173 000 €), au recours aux taxis (9 100 €).

A ce chapitre est inscrite la cotisation au SMTNFC pour 23 500 € et tous les frais divers de fonctionnement du service dont la communication pour 8 815 €.

L'excédent de fonctionnement (qui résulte principalement du report des excédents reportés de 2021) est affecté à ce chapitre (387 000 €) pour permettre le développement de l'offre de transport en lien avec les études en cours au niveau métropolitain.

- Le Chapitre 012, *charges de personnel*, s'élève à 48 000 €.

- Au chapitre 014 *atténuations de produits*, 5 000 € sont prévus pour des remboursements de versement Mobilité qui seraient perçus à tort.

- Au Chapitre 022 *dépenses imprévues* 20 000 € ont été inscrits.
- Chapitre 042 *opérations d'ordre*, les amortissements sont prévus pour 24 668,48 €.
- 15 000 € sont inscrits au Chapitre 65 pour l'exploitation du logiciel de billettique.
- 150 € sont inscrits au Chapitre 67 *charges exceptionnelles* pour frais de régie.

En recettes

- *L'excédent reporté* au chapitre 002 est de 451 515,30 €.
- Chapitre 042 *opérations d'ordre*, 451 € correspondent aux amortissements des subventions.
- Chapitre 70 *Ventes de produits, prestations de services* : 10 450 € : il s'agit de la participation des usagers au transport à la demande et de la facturation des cartes de transport perdues.
- Le Chapitre 73 *Produits issus de la fiscalité* concerne le Versement Mobilité prévue à hauteur de 450 000 €.
- Le Chapitre 74, *subventions d'exploitation*, concerne la participation de la Région au transport à la demande et au transfert des transports scolaires pour 701 818 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 43 630,98 €

En dépenses

- Le Chapitre 040 *opérations d'ordre* concerne l'amortissement des subventions pour 451 €.
- 31 179,98 € sont prévus au Chapitre 21 et 10 000 € au Chapitre 23. Ces crédits permettront l'acquisition et la pose de mobilier urbain Hériva.
- 2000 € sont inscrits en dépenses imprévues au Chapitre 020.

En recettes

- On retrouve *l'excédent reporté* pour 18 962,50 € au Chapitre 001 et 24 668,48 € d'amortissements au Chapitre 040 *opérations d'ordre*.

Équilibre du budget

Le budget annexe Transport de l'année 2022 s'équilibre à 1 614 234,30 € en fonctionnement et à 43 630,98 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	2021		2022
	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
011 Charges à caractère général	618 954,10 €	152 823,60 €	1 501 415,82 €
012 Charges de personnel	64 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €
014 Atténuations de produits	10 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
022 Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	1 118,50 €	1 118,50 €	24 668,48 €
65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
67 Charges exceptionnelles			150,00 €
Total DEPENSES	704 072,60 €	153 942,10 €	1 614 234,30 €

CHAPITRE	2021		2022
	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
002 Excédent de fonctionnement reporté	55 921,60 €	0,00 €	451 515,30 €
042 Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €	451,00 €
70 Produits des services	12 300,00 €	11 747,26 €	10 450,00 €
73 Produit de fiscalité	510 000,00 €	448 615,73 €	450 000,00 €
74 Subventions d'exploitation	125 400,00 €	88 721,81 €	701 818,00 €
Total RECETTES	704 072,60 €	549 535,80 €	1 614 234,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	2021		2022
	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
040 Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €	451,00 €
020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €	31 179,98 €
23 Immobilisations en cours	8 962,50 €	0,00 €	10 000,00 €
Total DEPENSES	19 413,50 €	451,00 €	43 630,98 €

		2021		
CHAPITRE	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	18 295,00 €	0,00 €	18 962,50 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 118,50 €	1 118,50 €	24 668,48 €
	Total RECETTES	19 413,50 €	1 118,50 €	43 630,98 €